

SAE de PAU Saison 2008-2009
Mardi 17 juin 2008 - Centre Nelson Paillou

Présents :

- CD FFME (René, François et André)
- La Maison de la Montagne (Michel et Damien)
- Turbomeca (Rotter)
- Les Montagnards Aubinois (Francis)
- Le Mur d'Oloron
- MJC Berlioz (Christian et Anne-Sophie)
- Pyrénéa Sports (Thibaut, Sylvain, René CHABERT)

A noter l'absence du CAF de Pau.

Ordre du jour :

Le CD FFME propose de faire le bilan sur l'année écoulée et d'aborder la façon dont les choses pourraient être améliorées autour des points suivants :

- L'accueil
- Les voies
- L'animation (créneaux clubs)
- Les événements SAE (compétition, journée découverte, etc)

Volonté du CD FFME :

En introduction, le CD FFME annonce sa volonté, entre autre, de faire de la SAE de Pau un lieu où l'escalade et son accès soient **populaires et accessibles** au plus grand nombre.

Rappel de la convention CD FFME / UPPA :

La convention est **décennale** ! Le CD FFME explique que ceci était incontournable pour obtenir certaines subventions.

Le CD FFME explique que, grossièrement, il reverse un loyer à l'UPPA ; loyer global qui s'élève à 25000 euros pour cette année.

La convention prévoit un partage du temps d'utilisation où chaque entité, FFME et UPPA, est responsable des lieux et de l'activité sur son temps imparti.

Le CD FFME précise que l'infrastructure est la propriété de l'UPPA et que les consommables (certaines prises, cordes, etc) sont partagés entre UPPA et CD FFME. Pyrénéa précise également qu'en tant que club organisateur des CdF (Championnats de France) ils ont obtenu des prises dont ils sont propriétaires.

Chiffres 2008-2009 :

- Officiellement 202 cartes annuelles (CD FFME rencontre des difficultés dans la répartition des adhésions SUAPS / FFME)
- 13 créneaux clubs

- Loyer horaire demandé par l'UPPA au CD FFME : 13 euros
-

NB : Le CF FFME informe que l'UPPA a annoncé tout récemment son intention d'augmenter la saison prochaine ce loyer horaire en raison d'une augmentation du coût de l'énergie ; **loyer horaire qui passerait alors à 15 euros.**

Le CD FFME est en pour parler avec l'UPPA sur ce sujet et réfléchit actuellement sur la façon de **répercuter cette augmentation** sur les tarifs SAE de la saison à venir.

Accueil du lieu :

Actuellement discussion entre CD FFME et Pyrénéa pour partager l'accueil/gestion des entrées de la SAE de PAU.

Le CD FFME envisage de salarier un « agent de développement » qui serait, entre autre, chargé de l'accueil !

Un système va également être mis en place pour contrôler plus efficacement l'entrée à la SAE avec un passage systématique à un véritable accueil (système automatique d'achat/présentation tickets/cartes, etc).

NB : Horaire d'été

Lundi : *fermé* (à revoir selon bénévolat)

Mardi au vendredi : 17h30 - 22h30

Samedi : 13h00 - 20h00

Dimanche : *fermé*

Evénements :

Pour la saison prochaine, le CD FFME annonce la décision **non négociable** prise avec l'UPPA que tout événement (hors compétition) sera organisé sous l'unique responsabilité de la FFME.

Le CD FFME est de ce fait **seul juge de l'intérêt** ou non de l'organisation de tel ou tel événement !

Voies :

Le débat est ouvert par Michel qui explique la vision de l'escalade de la Maison de la Montagne. Il formule **le souhait de pouvoir ouvrir des voies faciles** (cotation 3/4). Même s'il reconnaît une amélioration en ce domaine par rapport au début d'année, on peut encore mieux faire.

La MJC Berlioz partage exactement la même vision que la MM sur ce point et demande également que soient rajoutées des prises aux départs des voies pour les plus petits.

Damien fait part des constatations faites dans d'autres SAE (notamment Altissimo) où des voies faciles (cotation 3) sont proposées. A cela Thibault répond que ces voies sont des voies cotation 4 sous cotées ; à quoi nous réagissons en lui répondant que les voies de la SAE de Pau sont elles sur cotées ; **les voies faciles de la SAE de Pau sont donc loin d'être faciles.**

Thibault explique ne pas « comprendre » ce que signifient des voies de cotation 3. Pour lui faire des voies faciles c'est de « **la quadrupédie verticale** » et pas de l'escalade.

Michel explique ne pas comprendre cette vision de l'escalade et affirme que si les moyens lui sont donnés, il ouvrira volontiers des **voies d'escalade** dans les cotations 3 et 4 avec une gestuelle, etc.

Damien demande à ce sujet qui décide quoi et qui exécute les décisions de qui dans le choix des cotations des voies à ouvrir, etc.

Le CD FFME explique qu'il y a deux comités : un **comité de pilotage** (CD FFME/UPPA mais où Pyrénéa est également représenté) qui gère la partie administrative et un **comité technique** (CD FFME/UPPA/Pyrénéa). C'est ce dernier qui décide ce qui doit être ouvert ou non. Gwen est salarié de Pyrénéa et missionné par la FFME pour la coordination technique d'ouverture des voies ; Pyrénéa refacture ensuite cette mise à disposition à la FFME. **Il ne semble pas y avoir de réelles orientations données à Gwen. Le CD FFME et Pyrénéa reconnaissent que dans ce domaine ça a très mal fonctionné et qu'il faudra revoir sérieusement ce point.**

L'ensemble des participants à la réunion est demandeur de la création d'un comité d'usagers. Les clubs pourront ainsi faire part régulièrement de leurs besoins et de leurs attentes ; notamment en matière d'ouverture de voies. Le CD-FFME a bien compris la demande ; demande qui devrait probablement avoir une suite favorable.

Animation du lieu (créneaux clubs) :

Le CD-FFME fait part de son mécontentement et de son insatisfaction face à l'utilisation qui a été faite par certains clubs des créneaux clubs. Le CD-FFME souhaite que ces créneaux aient un objectif clairement formateur. Ces formations pourraient avoir pour finalité la validation de passeports FFME.

Le CD FFME présente son projet de nouveau système tarifaire (cf Annexe) dans lequel est présenté la nouvelle grille tarifaire ainsi que les notions de groupes jeunes/adultes, etc.

A la lecture du nouveau système tarifaire et particulièrement sur les notions de groupes, la MJC Berlioz et la MM s'interrogent car les définitions proposées ne correspondent pas à leurs besoins. A cela le CD FFME répond que ce système sert à structurer et qu'une certaine souplesse pourra y être apportée, dans une certaine mesure, afin de convenir à tout le monde.

La MM demande si le nombre de places par créneau sera augmenté comme il avait été prévu initialement ? La réponse est NON ; un créneau club ne pourra contenir plus de 12 personnes. La MM demande s'il y aura alors possibilité de prendre 2 créneaux sur une même plage horaire ; cela semble compromis car le CD FFME ne souhaite pas voir la SAE en sur fréquentation. Limiter à un seul créneau sur une plage horaire permettrait de limiter cette éventuelle sur fréquentation.

Le CD FFME invite donc les clubs à faire parvenir au plus vite leurs doléances en matière de créneau club (quel(s) jour(s), horaires, nombre de créneaux, etc).